

Commune de Mauriac (Cantal)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt et un juin, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 21 juin 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 24

Présents :

Edwige ZANCHI
Jean Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER
Jacques SERRAT
Michel PAPON
Maryse BONNET
Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Geneviève RONGERE
Jacqueline BORNE
Gille FRUTIERE
Sabine RIVET
Bruno DUFAYET
Guillaume POINAT
Cyrille ROLLIN
Audrey LAFARGE
Samuel LEBEAUX
Alain DELASSAT
Andrée BROUSSE
Gérard VIOLLE

Etaient représentés :

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI,
Sylvie FENIES ayant donné pouvoir à Audrey LAFARGE,
Géraud MAZE ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,

Etaient excusés :

Claudine HEBRARD, Julien CHAMBON, Stéphanie SERIEIX

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

Madame le Maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de la Commune, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

Au 1^{er} juillet 2024,

- Suppression d'un poste attaché / TC,
- Création d'un poste de rédacteur / TC,
- Suppression d'un adjoint administratif / TC,

Au 1^{er} septembre 2024,

- Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale / TC,
- Création d'un poste d'adjoint d'animation / TC,
- Création d'un poste de contractuel de catégorie A (Attaché/directeur de crèche) / TC,
- Création d'un poste de contractuel de catégorie C (Adjoint d'animation) dans l'attente de recrutement d'un titulaire / TC,
- Suppression d'un poste de Chef de service de Police Municipale / TC.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 18 juin 2024,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	24	0	0

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 015-211501200-20240627-DELB20240627_6-DE

ADOpte le tableau des effectifs suivants :

Cadres ou emplois	Catég.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail
Filière administrative				
Attaché territorial principal (détaché sur l'emploi fonctionnel de directeur général des services)	A	1	1	TC
Attaché territorial	A	3-1	3-1-1	TC
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	2	TC
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	0	TC
Rédacteur	B	0+1	0+1	TC
Adjoint administratif Pal 1ere Classe	C	4	4	TC
Adjoint administratif territorial	C	2-1	2-1	TC
« «	C	2	2	TNC
Filière technique				
Agent de maîtrise principal	C	5	5	TC
Agent de maîtrise	C	1	1	TC

Adjoint technique Pal 1 ^{ère} classe	C	6	6	TC
Adjoint technique Pal 2 ^{ème} classe	C	1	1	TC
« «	C	1	1	TNC
Adjoint technique territorial	C	6	5	TC
« «	C	1	0	TNC
Filière médico-sociale				
Educateur de jeunes enfants	A	1	0	TC
Auxiliaire de puériculture classe normale	B	1+1	1+1	TC
Agent spécialisé principal des écoles 1 ^{ère} classe	C	2	2	TC
Filière animation				
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	TC
Adjoint d'animation territorial	C	5+1	5-1	TC
Police municipale				
Gardien-Brigadier	C	1	1	TC
Chef de Service de Police Municipale principal de 1 ^{ère} classe	B	1-1	1-1	TC
Contractuels				
Poste de Contractuel (Contrat de Projet)	A	1	0	TC
Poste de Collaborateur de Cabinet		1	1	TC
Poste de Contractuel Educateur de Jeunes enfants	A	1	0	TC
Directeur d'EAJE	A	+1	0	TC
<u>Dans l'attente de recrutement d'un titulaire :</u>				
Agent polyvalent périscolaire	C	1	0	TC
Adjoint d'animation	C	+1	0	TC

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 27 juin 2024



Le Maire,

Edwige ZANCHI

La Secrétaire de séance,


Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 015-211501200-20240627-DEL20240627_6-DE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1